



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 30 mars 2020 à 14h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| - Conférence Web | - Serge Brault |
| - Ghislain Perreault | - David Dumont |
| - Daniel Dumontier | - Présent physiquement |
| - Marthe Tardif | - Mario Dufour |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 30 MARS 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service de Sécurité incendies : Signature d'une entente intermunicipale de fournitures de services - Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
3. Service de Sécurité incendies : Signature d'une entente intermunicipale de délégation de compétence - Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu
4. Service de Sécurité incendies : Entente multicaserne - Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix
5. Abaissement du taux d'intérêt
6. Mise à pied temporaire
7. Assemblée huis clos : Modification heure de la séance
8. Levée de l'assemblée

2020-03-106 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-03-106 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

Service de Sécurité incendies : Signature d'une entente intermunicipale de fournitures de services - Municipalité de Saint-Cyprien- de-Napierville

Service de Sécurité incendies : Signature d'une entente intermunicipale de fournitures de services - Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Reporté à une séance subséquente



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-03-107
Service de
Sécurité
incendies :
Signature d'une
entente
intermunicipale
de délégation de
compétence -
Municipalité de
Saint-Blaise-sur-
Richelieu

Résolution #2020-03-107 : Service de Sécurité incendies : Signature d'une entente intermunicipale de délégation de compétence -Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu de déléguer leur compétence en matière de Service de Sécurité incendies à la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de compétence doit-être effective à compter du 1er avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a répondu positivement à cette demande par la transmission d'un modèle d'entente à intervenir;

CONSIDÉRANT QUE les parties signataires de l'entente ont pris connaissance de l'entente à intervenir;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'entente intermunicipale à intervenir entre les parties;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-03-108
Service de
Sécurité
incendies :
Entente
multicaserne -
Municipalité de
Saint-Paul-de-
l'île-aux-Noix

Résolution #2020-03-108 : Service de Sécurité incendies : Entente multicaserne - Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a mis fin à leur entente de couverture incendie par la Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Saint-Blaise-sur-Richelieu sera dorénavant desservi par la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix stipule, avec raison, que leur service de Sécurité incendies sera sollicité davantage par la Municipalité de Napierville afin de couvrir le territoire de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

CONSIDÉRANT QU'à ce jour aucune entente multicaserne n'est en vigueur entre la Municipalité de Napierville et celle de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE par contre que l'entente des Grandes Seigneuries régissant l'entraide mutuelle demeure en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une résolution de la municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix portant le numéro 2020-03-65 adoptée le 17 mars 2020 demandant aux Municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville d'ouvrir le dialogue relativement à la conclusion d'une entente multicaserne et entraide automatique pour le 1er avril 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Que la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix soit informé qu'en raison de la pandémie de Covid-19 qui mobilise l'ensemble des ressources, la Municipalité de Napierville appliquera l'entente d'entraide des Grandes Seigneuries en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Il est également résolu que le Conseil municipal de Napierville informe la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de leur volonté de conclure une entente multicaserne au courant de l'année 2020;

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-03-109 Abaissement du taux d'intérêt

Résolution #2020-03-109 : Abaissement du taux d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (coronavirus);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est conscient que cette situation pourrait entraîner des difficultés de paiement pour les citoyennes et les citoyens ainsi que pour les commerces et entreprises selon les modalités prévues par la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de l'Union des Municipalités du Québec;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE le Conseil désire donner un peu de répit aux personnes qui pourraient, en raison de circonstances exceptionnelles, ne pas être en mesure de payer leur compte de taxes;

QUE le Conseil municipal décrète l'abaissement du taux d'intérêt à 0% pour tous les comptes en souffrance concernant les taxes municipales, jusqu'à nouvel ordre;

Il est également résolu que lors de la cessation de cette mesure, le taux d'intérêt en vigueur sera applicable, peu importe le solde accumulé pendant cette période.

ADOPTÉE

2020-03-110 Mise à pied temporaire

Résolution #2020-03-110 : Mise à pied temporaire

CONSIDÉRANT QUE la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (coronavirus);

CONSIDÉRANT QUE le manque de travail occasionné par la diminution des services offerts ainsi que par l'annulation de plusieurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la directive ministérielle de maintenir en opération les services considérés comme étant essentiels en cette période exceptionnelle de crise;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à procéder à la mise à pied temporaire des employés suivants :

- Brigadières scolaires, rétroactivement au 13 mars 2020
- Responsable de la bibliothèque, rétroactivement au 21 mars 2020;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- Directeur des loisirs et coordonnateurs des loisirs, rétroactivement au 27 mars 2020;

Il est également résolu que la Directrice générale soit autorisée à réintégrer les employés à leurs postes respectifs dès que la situation sera rétablie.

ADOPTÉE

2020-03-111
Assemblée huis
clos :
Modification
heure de la
séance

Résolution #2020-03-111 : Assemblée huis clos : Modification heure de la séance

CONSIDÉRANT QUE la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (coronavirus);

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que toute municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du Conseil sont disponibles pour tenir la séance ordinaire du 2 avril durant la journée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier l'heure de la tenue de la séance ordinaire du 2 avril 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal établit à 16h00 l'heure du début de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2020;

Il est également résolu qu'un avis public soit publié modifiant le contenu du calendrier des séances du Conseil municipal afin d'y apporter cette modification, tel que prévu à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

Il est également résolu que si la situation perdure et que les assemblées subséquentes doivent se tenir à huis clos, l'heure ou la journée de cette dernière pourra être modifié par la publication d'un avis public, tel que prévu à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2020-03-112
Levée de
l'assemblée

Résolution #2020-03-112 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue à huis clos selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec. - trés.

De clore l'assemblée à 14h33.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE